



DELIBERATION N°8-2023

En date du 13 Avril 2023

**Affectation du résultat de l'exercice 2022
Budget principal**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just-Le-Martel, dûment convoqué le 6 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie le 13 avril 2023 à 20h00, sous la présidence de M. Joël GARESTIER, Maire.
Mme Emilie TALLET a été élue à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire.

PRESENTS :

M. Joël GARESTIER, Maire ;
Mmes. Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT ; Martine CARRILLO ; Régine DE PAIVA, Adjointes
MM. Philippe HENRY ; Jean-Luc GARCIA, Adjoint
Mmes. Patricia CHABROUX VICENTE ; Hélène TOUCAS ; Virginie BASSALER ; Isabelle COUTY ; Emilie TALLET ; MM. Bernard GLANDUS ; Patrick SIMON ; Stéphane GIRARD ; Jean-Philippe NANEIX ; Brice APPERT ; André GAILLARD ; Victor GRANDJACQUOT, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

- Mme. Magali GADY
- M. Manuel VERGER
- M. Sébastien PEAUDECERF (pouvoir à M. Philippe HENRY)
- Mme. Christelle DESMOULINS (pouvoir à Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT)
- Mme. Claude THIBAUT GUILLON (pouvoir à M. André GAILLARD)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu, ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2022 et statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Considérant les éléments suivants :



SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Report Déficitaire N-1	704 252,82	Report Déficitaire N-1	
Report Excédentaire N-1		Report Excédentaire N-1	319 587,55
Dépenses de l'Exercice	1 705 124,98	Dépenses de l'Exercice	2 070 621,18
Recettes de l'Exercice	2 114 598,50	Recettes de l'Exercice	2 090 061,02
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	409 473,52	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	19 439,84
RÉSULTAT CUMULÉ <i>001 en Dépenses</i>	- 294 779,30	RÉSULTAT CUMULÉ	339 027,39
RESTE À RÉALISER		AFFECTATION	
Dépenses	231 401,40	Affectation à l'investissement	21 100,08
Recettes	505 080,62	Complément d'affectation	50 000,00
SOLDE	273 679,22	TOTAL	71 100,08
BESOIN DE FINANCEMENT	21 100,08	REPRISE N+1 EN EXPLOITATION	267 927,31

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 : D'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

1°) Couverture du besoin de financement de la Section d'Investissement (Crédit du compte 1068 sur BP 2023)	21 100,08 €
2°) Affectation complémentaire en réserve	50 000,00 €
3°) Excédent de fonctionnement reporté au B.P. (Ligne 002 au BP 2023)	267 927,31 €

Article 2 : De donner pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et/ou notification.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	21
Votes pour	21
Vote contre	0
Abstention	0

Fait à Saint-Just le Martel, le 14 avril 2023.

Le Maire,



Joël GARESTIER

Transmis au représentant de l'Etat le : 20 avril 2023

Publié le : 14 avril 2023